

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1) Adhésion à l'association

L'**adhésion** à l'association Domino , est valable du 01/09 de l'année N, au 31/08 de l'année suivante (nommée "période d'adhésion").

Pour participer aux activités proposées, l'adhésion à l'association **est obligatoire** (une adhésion par famille).

La cotisation , dont le tarif est disponible sur notre site internet www.domino-asso.fr ou sur simple demande, **n'est pas remboursable**.

2) Activités

Toute participation à une activité durant une période d'adhésion engendre le règlement de cette dernière **dans son intégralité** (exception faite des séances d'essais proposées , voir modalités en paragraphe 3).

Les activités sont déclinées par groupes d'âges. Les participants doivent impérativement **avoir l'âge minimum requis au jour de l'inscription à cette dernière** (une tolérance d'un mois maximum pourra être appliquée).

L'accès aux locaux et aux salles d'activités ne sera autorisé qu'aux adhérents ayant **un dossier complet** et validé et ayant **effectué l'ensemble des règlements** nécessaires pour l'année en cours et pour les années précédentes (voir paragraphe 4).

La tarification d'une activité est calculée pour toute la durée de la période, il n'y a **pas de dégressivité pour des inscriptions en cours d'année**. Les paiements perçus au titre de ces activités ne pourront être remboursés en raison d'absence ou décision d'arrêt de l'activité **par l'adhérent**. Aucun remboursement partiel n'est également possible à l'exception des cas suivants :

1. déménagement dans une zone géographique de plus de 50 km des locaux de l'association , 7 place de la république 57280 SEMECOURT (sur présentation d'un justificatif de domicile)
2. problème de santé engendrant un arrêt de l'activité de plus d'un mois **sur présentation d'un certificat médical d'invalidité** (date du certificat faisant foi).

Si l'un des cas ci-dessus était avéré, un remboursement partiel pourra être réalisé au prorata du temps d'absence.

*A noter que le **changement d'intervenant** ou professeur en cours d'année n'est **pas un motif de remboursement**.*

La tarification annuelle des activités tient compte du calendrier global de la saison, incluant notamment les périodes de vacances scolaires, les jours fériés et les contraintes habituelles d'organisation.

Les jours fériés sont chômés. Par conséquent, aucun cours n'est assuré les jours fériés, sauf information contraire expressément communiquée par l'association.

Les cours qui auraient dû se tenir un jour férié ne donnent lieu à aucun rattrapage automatique, remboursement, avoir ou réduction tarifaire, ces interruptions étant déjà prises en compte dans le calcul du tarif annuel de l'activité.

Le planning des activités comportant horaires, lieux et professeurs est disponible sur le site internet de l'association www.domino-asso.fr.

3) Séances d'essais aux activités

Des séances d'essais sont possibles, en fonction de l'activité et de la validation du professeur. Elles ne sont ouvertes **qu'aux nouveaux adhérents. Une seule séance d'essai possible** par adhérent sur la période d'adhésion. La séance d'essai ne pourra être réalisée qu'après accord de l'association et sur rendez-vous uniquement.

En cas de non-inscription à l'issue de cette première séance, toute nouvelle demande d'essai sera exceptionnellement possible sous réserve d'accord de l'association, et facturée **20 euros**, avec **paiement obligatoire à l'avance**.

4) Modalités d'inscription

L'inscription aux activités de l'association est réalisée en ligne par l'intermédiaire d'un formulaire internet mis à disposition des adhérents et non adhérents aux périodes d'inscription. Ce formulaire internet permet de réaliser les vœux d'inscription et de pré-renseigner les éléments nécessaires à l'étude du dossier. **Il ne s'agit pas d'une inscription définitive.** Vous recevrez dans tous les cas une confirmation de réception de votre demande par mail.

Le comité Domino procédera à la **vérification des éléments** et une réponse définitive, en fonction de votre ancienneté dans l'association et du nombre de places disponibles dans les activités, vous sera donnée par retour mail. En cas d'acceptation, les éléments suivants seront transmis :

- le montant de votre cotisation d'adhésion (en fonction de votre lieu de résidence)
- le montant total à régler pour les activités souhaitées sur la période d'adhésion
- un lien vers notre plateforme de paiement en ligne par Carte bancaire

Votre inscription ne sera effective **qu'après règlement de la totalité des montants demandés. Domino pourra refuser toute demande de renouvellement d'inscription si des sommes dues de l'année précédente n'avaient pas été acquittées.**

Pour les inscriptions en ligne, **seul le mode de paiement CB est accepté** (voir paragraphe 5).

L'ancienneté au sein de l'association ne constitue pas un droit automatique au renouvellement d'inscription ni une garantie de priorité pour la saison suivante.

En cas d'absences répétées, non justifiées ou jugées excessives au regard du fonctionnement normal de l'activité, l'association Domino se réserve le droit de ne pas accorder de priorité à l'adhérent concerné lors des inscriptions de la saison suivante.

L'appréciation du caractère répété, excessif ou préjudiciable des absences relève exclusivement du comité directeur de l'association, notamment au regard de l'assiduité constatée sur l'ensemble de la saison, de l'impact sur le groupe, sur le travail pédagogique engagé et sur l'organisation générale de l'activité.

Cette disposition ne constitue pas une sanction disciplinaire, mais une règle d'organisation interne destinée à permettre l'accueil prioritaire des adhérents participant régulièrement aux activités.

5) Modalités de règlement

L'association a mis en place une plateforme de règlement par Carte Bancaire et **privilégie le règlement par cette plateforme** (simple, rapide et sécurisée) pour les inscriptions en ligne.

Une facilité de règlement vous est proposée grâce à une option de **paiement en plusieurs fois** par Carte Bancaire, le coût du crédit étant pris en charge **entièrement par Domino**, cette option est **gratuite pour l'adhérent** (détails et précisions dans le formulaire internet d'inscription).

L'association n'accepte plus les règlements par chèque. Toutefois les règlements en espèces ou virements restent possibles (après étude de votre dossier) pour un **paiement unique de la totalité des montants demandés** . Il n'y a pas de facilité de paiement possible pour un règlement différent de Carte bancaire.

Les mairies de Fèves et Semécourt proposent à leurs administrés des **chèques associatifs** permettant de financer une partie des activités au sein des associations locales. Domino accepte ces bons, ils vous **seront intégralement remboursés par virement bancaire** , dans le courant de la saison une fois les subventions municipales versées, sur **remise impérative des coupons physiques** (pas de copie ou photos acceptées) et accompagnés d'un RIB. Il en sera de même avec la subvention de l'état "Pass sports", qui devront être soit transmis physiquement soit transférés sur la boîte mail Domino en cas de pass dématérialisé. Nous n'acceptons aucun autre type de bon que ceux précédemment cités (exemple : bons employeurs, bons CAF etc ...).

Ces documents doivent être remis exclusivement **en main propre** à un professeur ou à un représentant de l'association Domino, aux horaires et selon les modalités communiquées par l'association.

Aucun bon déposé dans une boîte aux lettres, glissé sous une porte, transmis par l'intermédiaire d'un autre adhérent, ou envoyé sous forme de copie, photographie ou scan ne sera accepté.

L'association ne pourra être tenue responsable de la perte, de l'absence de traitement ou du non-remboursement d'un bon qui n'aurait pas été remis selon ces modalités.

6) Lieux, intervenants et accès aux locaux

L'association Domino organise ses activités à la Maison des Associations de Semécourt, 7 place de la République (57280).

L'accès à nos locaux est sécurisé par la municipalité de Semécourt à l'aide d'un système de contrôle par badge. Chaque personne devant accéder à la Maison des Associations **est tenue d'utiliser obligatoirement son badge.**

Des sonnettes sont disponibles à l'entrée, mais leur utilisation doit rester réservée aux situations d'urgence. L'oubli d'un badge n'étant pas considéré comme une urgence, **les professeurs et intervenants ne sont pas tenus de venir ouvrir les portes.**

Domino remet à chaque famille, lors de son adhésion, un badge d'accès. Une caution est encaissée lors de sa remise. En cas de réinscription pour la saison suivante, le badge peut être conservé d'une année sur l'autre et la caution reste acquise au titre de ce badge. En cas de non-réinscription, le badge **doit être restitué à l'association au plus tard le 30 septembre** suivant la fin de la saison afin de permettre le remboursement de la caution. Le remboursement est effectué exclusivement par virement bancaire. **Passé le 30 septembre, aucun remboursement de caution ne pourra être demandé,** même en cas de restitution ultérieure du badge.

L'accueil est réalisé par un professeur salarié ou par un intervenant sous contrat, majeur et diplômé. La liste des professeurs et intervenants est disponible sur le site internet de l'association.

Afin d'accueillir un maximum de familles dans les meilleures conditions, **le gala de fin de saison se déroulera dans un lieu autre que la maison des associations.** L'adresse exacte sera communiquée en cours d'année.

7) Concours et gala

Certaines activités permettent l'accès aux adhérents à des **concours à l'extérieur de l'association.**

Les frais d'inscription, frais liés à la chorégraphie, musique, costumes, matériel scénique, adhésion à la Fédération française de danse ou à la confédération française de danse, frais de transport, d'hébergement personnel, etc... **ne sont pas compris dans la tarification annuelle de l'activité.** Une facture complémentaire sera adressée à la famille et un acompte pourra être exigé avant toute commande ou inscription.

La facture récapitule les sommes engagées et le solde est payable à réception. L'accès aux concours pour l'adhérent ne pourra être effectif qu'après règlement de l'ensemble des montants demandés aux familles.

Domino propose chaque année un gala de fin de saison qui se déroule sur un site externe. Les frais de costumes et d'accessoires, **sont compris dans la tarification annuelle de l'activité** (sauf activités exemptes de gala). En cas de non participation au gala, les montants liés aux costumes seront remboursés en fin de saison. Les sommes intégrées à la tarification annuelle au titre des costumes, accessoires ou éléments scéniques permettent à l'association d'organiser, selon les besoins de chaque activité, soit l'achat, soit la location, soit la mise à disposition temporaire des éléments nécessaires à la représentation.

Le versement de ces sommes ne signifie pas automatiquement que les costumes ou accessoires seront achetés définitivement ni qu'ils deviendront la propriété de l'adhérent.

Le choix entre achat, location ou mise à disposition relève exclusivement de l'association, en fonction des contraintes artistiques, pédagogiques, budgétaires, logistiques et organisationnelles du gala.

Lorsque des éléments sont loués ou mis à disposition par l'association, ils devront être restitués dans les délais et conditions communiqués aux familles. Toute perte, dégradation ou non-restitution pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

8) Fonctionnement général

Les adhérents et parents accompagnants s'engagent à respecter les locaux, le matériel, leurs camarades, ainsi que tous les adultes évoluant lors de l'activité.

Il est demandé aux parents

- de respecter les horaires des cours en début et en fin d'activité.
- d'accompagner son enfant et de vérifier la présence du professeur en début de cours
- de prévenir au plus tôt l'association en cas d'absence à un cours par mail (contact@domino-asso.fr)

Les adhérents s'engagent à participer au gala de fin d'année ainsi qu'aux répétitions nécessaires.

L'association engage sa responsabilité durant les heures de cours mais n'est plus responsable de l'enfant après l'heure limite d'accueil.

Une tenue adaptée à l'activité doit être prévue en accord avec le professeur ou l'intervenant.

L'accès à une salle de danse se fera en chaussons de danse ou chaussures d'intérieur adaptées (hip-hop) et non utilisées en extérieur. Il est conseillé de personnaliser les vêtements des enfants avec leur nom et prénom.

Un vestiaire et des portemanteaux adaptés aux âges sont à disposition des adhérents à l'étage de la maison des associations. Il est demandé de ne pas laisser sacs et autres vêtements dans la salle de danse. **La salle d'activité située au rez-de-chaussée n'est pas un vestiaire.**

Chaque adhérent se doit de vérifier à chaque fin de cours si toutes ses affaires ont bien été récupérées (sacs à dos, vestes, gourdes etc ...).

Aucun achat, aucune participation à une manifestation extérieure (concours de jazz, etc...), aucune modification d'horaire ne sera communiqué aux adhérents sans accord préalable du comité directeur qui, seul, en informera les participants par les moyens adaptés (mails, sms, réunions)

Tout objet de valeur (smartphone, bijoux...) est à proscrire lors des activités. **Domino décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol.** L'usage du téléphone portable durant les activités n'est pas autorisé. En cas de nécessité le professeur fera le relais avec les parents ou jugera de la nécessité pour l'enfant de contacter directement ses parents.

Les enfants ne peuvent en aucun cas être autorisés à prendre eux-mêmes des médicaments. Tout traitement médical indispensable doit être spécifié au professeur, accompagné d'une ordonnance médicale ainsi que d'une autorisation écrite des parents.

Il est interdit à toute personne (parents, accompagnants) de pénétrer dans les salles d'activités. Les enfants doivent être déposés à l'entrée afin d'être pris en charge par les professeurs. Afin d'assurer un cours optimum sans perturbation extérieure, le professeur pourra, s'il estime cela nécessaire, fermer la porte de la salle d'activité.

9) Echange avec les professeurs

En cas de besoin d'échange avec les professeurs concernant des problématiques individuelles, nous demandons à l'ensemble des adhérents **de ne pas mobiliser les professeurs durant les cours ou entre deux cours.** D'une part par respect pour les autres élèves et surtout afin que le cours dispensé puisse l'être dans sa totalité.

Ces échanges pourront se faire **sur rendez-vous uniquement** en ayant contacté impérativement au préalable le comité directeur Domino (contact@domino-asso.fr) et en indiquant précisément la thématique à évoquer (ceci afin de pouvoir apporter les réponses les plus précises possibles).

10) Acceptation du règlement intérieur

L'acceptation du règlement intérieur sans aucune réserve est un prérequis à toute validation d'inscription à l'association.

Il n'est plus nécessaire de le signer et de nous le retourner. La validation de ce dernier sera matérialisée par votre acceptation obligatoire lors du processus d'inscription.

L'association se réserve le droit de refuser ou d'exclure tout participant ne respectant pas le présent règlement.

FIN DU DOCUMENT